



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 94299

## Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur la taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes privées. En effet, cette taxe, créée par votre Gouvernement, est destinée à financer la suppression de la publicité sur France Télévisions souhaitée par le Président de la République. Celle-ci était initialement fixée à 3 % du chiffre d'affaires publicitaire des chaînes privées. Pourtant, le montant a été successivement ramené à 1,5 %, puis 0,7 % avant d'être voté par les députés de la majorité à l'Assemblée nationale à 0,5 % du chiffre d'affaires publicitaire. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui rappeler quelles ont été les raisons avancées par le Gouvernement lorsqu'il s'est agi de passer de 3 % à 1,5 %, puis celles qui ont été données lors du passage de 1,5 % à 0,7 %, et enfin de bien vouloir lui rappeler pourquoi les parlementaires de la majorité ont finalement ramené ce pourcentage à 0,5 %.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 94299

**Rubrique :** Audiovisuel et communication

**Ministère interrogé :** Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 2010, page 13099

**Question retirée le :** 10 mai 2011 (Retrait à l'initiative de l'auteur)